

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

HAUTE-LOIRE

Commune de Rosières

DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 octobre 2023

Délibération n°11

NOMBRE DE MEMBRES		
En Exercice	Présents	Votants
19	17	18

Date de la convocation : 03 octobre 2023	L'an deux mille vingt trois, et le dix octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Fanny SABATIER
---	--

**Présents :** Tous les membres en exercice sauf Serge GIDON et Marie-Bernadette MATHIAS ayant donné procuration à Catherine GARDES  
Madame Améline PICHON est nommée secrétaire de séance.

**Objet de la Délibération : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2023**

Le conseil municipal est invité à se prononcer sur l'attribution des demandes de subventions émanant de certaines associations. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Comité des Fêtes : 2500€ à l'unanimité
- Football Club Rosières Beaulieu : 500€ à 11 voix POUR, 7 voix CONTRE et 0 abstention

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.  
Les signatures sont au registre.  
Pour copie conforme,

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le .....  
.....  
du .....

Fanny SABATIER  
Maire

